



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E121287

VALABLE JUSQU'AU

16/03/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/01/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 502 280 357

Siret : 502 280 357 00026

Code NACE : 4778C

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 195231620 A 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 195231620 A 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : DISTRI FENETRES

50 AVENUE DE LA GARE
95320 SAINT-LEU-LA-FORET

Téléphone : 01 39 95 85 93

Portable : 06 61 31 88 65

Fax :

Site Internet : <http://distri-fenetres.com/>

E-mail : info@distri-fenetres.com

Responsabilité légale :

TEIXEIRA MARCO PAOLO CO-GÉRANT / BENSABRA HICHAM CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	20/05/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/04/2022
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/05/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	20/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	21/04/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	20/05/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/05/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	20/05/2025
o Isolation des combles perdus	20/05/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	20/05/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.